Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2010/230/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à M. Christophe VIRET, Directeur par intérim du développement et de l'action régionale, à l'effet de signer au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les correspondances ou documents concernant les actions relevant de la DDAR à l'exclusion du courrier parlementaire,

b) dans la limite des crédits d'intervention inscrits au budget de l'ASP relevant de sa direction, les décisions d'engagement, les décisions financières individuelles, les états de liquidation des dépenses,

c) dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée à la direction et à l'exclusion des missions dans les DOM, les TOM et à l'étranger, les ordres de mission des agents relevant de la DDAR, les commandes de titres de transport, la certification du service fait et les états de liquidation en résultant, ainsi que les convocations aux réunions organisées par cette dernière,

d) les bons de commandes émis dans le cadre de la gestion de l'autorisation locale d'engagement attribuée à la DDAR au titre de la formation professionnelle du personnel ainsi que la certification de service fait et les états de liquidation,

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

e) les actes d'engagements, les contrats de prestation et les bons de commande émis dans le cadre des prestations confiées par des donneurs d'ordre extérieurs au titre de conventions spécifiques ainsi que la certification du service fait et les états de liquidation,

f) la certification du service fait et les états de liquidation des dépenses de fonctionnement ou d'investissement,

g) en qualité de notateur secondaire, les fiches d'évaluation annuelle du personnel dans le cadre des notes de service en vigueur.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe VIRET, délégation est donnée à M. Philippe LEROUX, Chef du service nouvelles activités et action régionale, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1, à l'exclusion des courriers parlementaires.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christophe VIRET et Philippe LEROUX, délégation est donnée à :

- M. Stephen DEMESY, Chef de service adjoint d'assistance technique,

à l'effet de signer – dans la limite de ses attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 :

- c) en totalité,
- e) en totalité,
- f) pour la certification de service fait et les états de liquidation des ordres de missions des agents de son unité.

Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 12 juillet 2010.

Fait à Limoges,
Le 12 JUIL. 2010

Président directeur général (original) **Edward JOSSA**

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
M. Christophe VIRET
M. Philippe LEROUX
M. Stephen DEMESY
DFJL
DRH